



Benevole dans une association

Par **ilou**, le **04/08/2016** à **14:31**

Bonjour je suis présidente d'une association pour le patrimoine de ma commune. Nous voulons restaurer bénévolement des bâtiments qui appartient à la commune avec l'accord de Mr le Maire suis je en droit de restaurer ou pas si nous venions a nous faire mal qui est responsable sachant que l'association a une assurance responsabilité civile et sachant que l'on travaille sur un bâtiment communaux.

toutes réponses et conseil ou astuce me sera très bénéfique pour les jours a venir et par la suite. Merci par avance

Par **Visiteur**, le **04/08/2016** à **15:59**

Bonjour,

belle initiative mais qui peut vite tourner au désastre si effectivement un accident se produit ! Vous êtes la présidente et je redoute qu'en cas de soucis cela ne vous retombe dessus ! Même assurée ! Car cette dernière, la compagnie d'assurance, trouvera toujours un argument pour démontrer qu'une règle de sécurité n'a pas été respectée. La rénovation de batiments entraine l'utilisation d'outils présentant un certain danger, et dans des mains non initiées... Le travail sur un chantier impose de respecter des règles de sécurité très strictes !

Par **janus2fr**, le **04/08/2016** à **16:34**

Bonjour,

Il existe déjà des associations qui œuvrent dans ce domaine (j'en connais une qui restaure un château fort). Peut-être pourriez-vous vous en rapprocher pour voir comment eux ils font...

Par **ilou**, le **07/08/2016** à **15:19**

Merci a vous pour vos réponses. janus2fr pourriez vous me communiqué les coordonnées de cette association qui restaure le château je voudrais me mettre en relation avec si cela, bien sûr ne vous dérange pas. Merci par avance. Cordialement Ilou